

## Quelles droits - quelles lois pour les blogs ?

-----  
Par betageek

Bonsoir à toutes et à tous.  
Voici quelques questions svp :

- \* Quels sont les droits légaux et en vigueur en France des bloggeurs ?
- \* Quelles règles peuvent leur être appliquées ?
- \* Quelles sont leurs limites ?
  
- \* Quoi faire en cas de litiges entre une personne physique et/ou représentant d'un organisme associations, etc., et le contenu d'un article que celle-là n'aurait et/ou n'apprécierait pas (autre le droit de réponse) ?

Et enfin,

- \* Les blogs sont-ils régis par les mêmes droits que le journalisme de presse (papier - TV - radio - etc.) ?

Merci d'avance à toutes et tous de vos pistes et/ou réponses éventuelles.

Amitié...

-----  
Par FRANCK34

bonjour

le droit de l'internet est le droit commun

Il s'agit essentiellement du droit de la presse :

[url=http://www.bookine.net/presse.htm]http://www.bookine.net/presse.htm[/url]

La CEDH a rendu plusieurs arrêts sur la protection des blogs sur internet :

[url=http://www.fbls.net/10.htm]http://www.fbls.net/10.htm[/url]

Il y a enfin le respect des règles de commerce et des règles concernant la propriété intellectuelle :

[url=http://www.fbls.net/INFOR.htm]http://www.fbls.net/INFOR.htm[/url]